



## Information Communale

Bulletin N° 019 - Décembre 2012

Le mot du Maire,

Non seulement l'année 2012 a été difficile à gérer sur le plan du budget, mais de nouvelles difficultés matérielles viennent s'y'ajouter dernièrement. Un incendie a ravagé notre maison commune, nous privant ainsi de nos principales salles. Si les dégâts sont très importants, il n'y a pas eu heureusement, de victimes.



Durant les prochains mois, les travaux de remise en état occasionneront une gêne pour les services aux administrés et pour le personnel communal. Nous ferons au mieux pour que vous puissiez retrouver au plus vite un lieu accueillant.

Je tiens à remercier Mr le Préfet, Mme la Députée, Mr le Président du Conseil Général, Mr le Président de la Communauté de Communes des Crêtes et tous les maires des communes avoisinantes qui se sont précipités pour nous proposer leur aide dès l'annonce de cet événement malheureux.

2013 s'annonce aussi rude, sinon plus, alors depuis octobre, notre équipe des finances s'est déjà penchée sur les prochaines dépenses prévisionnelles.

Pour les travaux exécutés en 2012, les réalisations ont dû être ajustées à notre budget. Nous avons respecté nos modestes et raisonnables ambitions :

La restauration et la réintégration de la statue de Ste Catherine dans l'église, la restauration de la chapelle st Walfroy, la restauration de l'ancien presbytère et le réaménagement de l'ancienne école en usages locatifs puis la réfection des rues du Culot et de Montcornet.

Nos projets 2013 seront de remettre en état la mairie et de terminer la voirie de la rue du Rouge Biout. Notre commission des travaux examinera d'autres projets réalisables en fonction de nos possibilités financières.

Comme malheureusement l'assainissement collectif est hors de portée pour notre budget, avec ses coûts prohibitifs, les réductions de subventions et le manque de crédits, nous avons sollicité le Conseil Général pour une réfection de la rue principale qui traverse notre village.

En partenariat avec la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, les acquisitions de la plupart des terrains pour implanter la zone artisanale sont terminées et les travaux devraient commencer dès qu'un compromis sera signé avec tous les propriétaires.

Pour davantage de détails et d'explications sur notre programme, je vous donne rendez-vous le 12 janvier à 18 h à la salle polyvalente, lors des vœux du Conseil Municipal.

En attendant, bonnes fêtes de fin d'année à chacun d'entre-vous.

Pascal MAUROY



A l'aube de ce vendredi 14 décembre, la consternation de tous est grande, devant notre patrimoine parti en fumée

### Pour joindre la mairie

54, rue de la République - 08410 Boulzicourt  
Tél. 03 24 32 72 72 - Fax. 03 24 32 76 93

E. mail : [mairie.boulzicourt@wanadoo.fr](mailto:mairie.boulzicourt@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.boulzicourt.fr](http://www.boulzicourt.fr)

### Horaires du secrétariat de mairie :

du lundi au vendredi  
de 10h30 à 11h45 et de 14h à 18h

La permanence des élus : sur rendez-vous  
de 18h à 19h en période scolaire.

**Le samedi 12 janvier à 18h  
à la Salle Polyvalente.**

**Pascal Mauroy et les membres  
du Conseil Municipal**

**ont le plaisir de vous convier à la  
cérémonie des vœux 2013, suivie d'un vin  
d'honneur.**

## Du 09 Octobre 2012

- Décision d'acheter une partie de parcelle de terrain rue du Calvaire, en vue de créer un parking ultérieurement ;  
Le Maire est chargé de définir avec la propriétaire, la surface à vendre à la Commune, du bornage et de signer les actes correspondants.

- Proposition d'acquérir la parcelle cadastrée C 20 sise « Le Haut de Roca », d'une contenance de 37 m<sup>2</sup>, appartenant à la Direction fiscale, 6 Place d'Alleray à Paris 75015, au prix de 3,00 euros le m<sup>2</sup> soit un prix total de 111,00 euros.

Le conseil municipal charge le Maire de signer les actes notariés correspondants en cas d'acceptation de France Telecom.

- Acceptation d'un nouvel aménagement de la forêt communale de Boulzicourt, visant à poursuivre la mise en valeur de notre patrimoine forestier.

- Acceptation de l'avenant n°2 de la SOCOTEC, pour les vérifications périodiques du centre Multi-accueil et du bâtiment communal sis 19 rue de l'Eglise.

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu la loi n°2007-148 du 02 Février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39,  
Vu la loi n°2009-972 du 03 Août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 08 Novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

La demande de l'avis au comité technique paritaire sera adressée le 11 Octobre 2012,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- de participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 40,00 euros, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie complémentaire santé labellisée.

- Décision de modifier le règlement de la salle polyvalente comme suit :

- le personnel communal aura la possibilité de réserver la salle polyvalente au tarif des particuliers de Boulzicourt.
- Toutes pièces (chèque de caution, acompte, solde, assurances) à fournir avec le contrat de location, devront être au nom de la personne qui réserve,
- Toute annulation faite dans les 2 mois qui précèdent la date de location sera due en totalité par le particulier ou l'association (sauf cas de force majeure).
- La Municipalité se réserve le droit de refuser la location

à toute personne ou association ayant déjà occasionné des dégradations dans la salle ou ses alentours proches ainsi que le droit d'encaisser la caution pour toute détérioration.

- Décision de faire la réfection du Chemin du Calvaire menant à la chapelle Saint Walfroid et accepte le devis de l'entreprise Stp Vence pour un montant de 4 242,00 € HT. Le paiement sera effectué sur 2013 avec accord de l'entreprise.

- Décision d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Le Périscolaire » de 1 400,00 €, à l'Ecole de Foot de Boulzicourt d'un montant de 60 euros, et l'UNC d'un montant de 60 euros.

- Accord pour l'intégration des communes de Saint-Marceau et de Barbaise, dans la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises.

- Pour des raisons de sécurité, lors de l'accueil du public, décision de poser 5 garde-corps sur les fenêtres de la salle de la Halte Garderie au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie ainsi que la pose d'un garde-corps amovible, sur le podium de la salle polyvalente.

- Décision d'attribuer à la chasse communale de Boulzicourt, 20 fusils (au lieu de 16 actuellement).

- Monsieur Scandella Alain, Président de l'association « UNC et Soldats de France » demande à la Municipalité, s'il est possible de baptiser une rue du village, « Rue des Anciens Combattants ».  
Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord à cette association de baptiser la place de la Gare, « Place des Anciens Combattants ».

- le Maire présente l'avancement de la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'assainissement communaux (marché du 20 avril 2010). Le montant des travaux ayant servi de base à l'établissement du contrat de maîtrise d'œuvre était de 2 883 000 € HT pour les réseaux et la STEP (environ 700 000 € Step et 2 183 000 Réseaux). Au stade du projet le dernier chiffrage est de : 440 000 € HT pour la Step et 3 400 000 € HT pour les réseaux soit au total 3 840 000 € HT.

Il est envisagé de ne pas résilier l'ensemble des ouvrages qui ont été étudiés au niveau Avant-projet puis Projet.

Le programme de travaux réduit sur lequel les éléments de missions ACT, DET, VISA, et AOR seraient réalisés correspondrait aux montants suivants :

- 440 000 € HT pour la Step,
- 1 570 000 € HT pour les réseaux soit au total 2 010 000 € HT.

L'avenant n°1 a pour objet de prendre en compte ces modifications pour le nouveau calcul de la rémunération pour la mission de maîtrise d'œuvre conformément à l'article 4 du cahier des Clauses particulières (CCP).

Le nouveau montant des honoraires de maîtrise d'œuvre est donc le suivant :

Montant total HT soit 157 507,21 €  
TVA 19,6 % soit 30 871,41 €  
Total TTC soit 188 378,62 €

le Conseil Municipal accepte le projet d'avenant et charge le Maire de signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

- Accord pour déléguer le Maire a négociier des échanges de terrains privés avec la Commune, sis « Le Rouge Biout », « La Fontaine aux Loups » et « les basses Terres », dans le cadre de la création de la ZAC (zone d'aménagement concerté) sur le territoire de Boulzicourt.

### Du 03 Décembre 2012

- Après avoir pris connaissance du contrat avec ses conditions générales 2013 – adressé par CNP Assurances, Le Conseil Municipal approuve les taux, les éléments optionnels et les prestations,

- Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L, pour les risques décès, accident du travail, longue maladie / longue durée, maternité, maladie ordinaire : taux 6,59 % de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours à chaque arrêt sur le risque maladie ordinaire.  
Les options choisies :

Charges patronales : non  
Supplément familial de traitement : non  
Indemnités accessoires : non

Pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. pour les risques accident du travail, grave maladie, maternité, maladie ordinaire : taux 1,65 % de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours à chaque arrêt sur le risque maladie ordinaire.

Les options choisies :

Charges patronales : non  
Supplément familial de traitement : non  
Indemnités accessoires : non

Autorise le Maire à signer les contrats CNP Assurances, Conditions Générales 2013 – pour ses agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et à l'I.R.C.A.N.T.E.C., à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.

- Acceptation de l'avenant n°1 à l'accord cadre du 16 Octobre 2011 – 3<sup>e</sup> marché subséquent du 10 mai 2012 (travaux d'entretien de voirie programme 2012, élaboration d'un PAVE, assistance aux permis de construire de la Rue Rouge Biout – mission d'urbanisme et de maîtrise d'oeuvre ) suite à la cession de la clientèle de la SAS Dumay Urba-Infra à la SARL Dumay-Topgéo, elle-même renommée Bureau d'Etudes Dumay. Le maître d'ouvrage devra se libérer des sommes dues en en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de Bureau d'Etudes Dumay.

Acceptation de l'avenant n°2 au marché du 16 Juin 2004 (aménagement des voiries autour de l'église et pour la circulation et la sécurité du pôle scolaire) suite à la cession de la clientèle de la SAS Dumay Urba-Infra à la SARL Dumay-Topgéo, elle-même renommée Bureau d'Etudes Dumay. Le maître d'ouvrage devra se libérer des sommes dues en en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de Bureau d'Etudes Dumay.

Acceptation de l'avenant n°2 au marché du 16 Juin 2004 (aménagement des voiries autour de l'église et pour la circulation et la sécurité du pôle scolaire) suite à la cession de la clientèle de la SAS Dumay Urba-Infra à la SARL Dumay-Topgéo, elle-même renommée Bureau d'Etudes Dumay. Le maître d'ouvrage devra se libérer des sommes dues en en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de Bureau d'Etudes Dumay.

- Acceptation de la convention de la Section Départementale MGEN, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013, avec un loyer mensuel de 640,00 euros charges comprises soit le chauffage, l'eau, l'électricité et l'entretien.

Acceptation du prix d'estimation de la coupe de bois 7A-7B, au prix de 4 271,00 euros.

Acceptation de la vente de bois sur pieds (houppiers et petite futaie) dans la parcelle 8 de la forêt communale, à la Sarl Halbardier à Senuc, au prix de 7500,00 euros Et décision de reporter d'une année, le martelage sur les parcelles 1A-3B1 et 4.

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-17 et L 5214-16,

Vu les actuels statuts de la communauté de communes, Vu la délibération du Conseil de Communauté du 18/10/2012 décidant de réviser les compétences communautaires, Considérant qu'il y a lieu de préciser les compétences de la Communauté de Communes afin qu'elle puisse bénéficier de la DGF bonifiée,

Le Conseil municipal, accepte la modification de l'article 4 « compétences de la Communauté de Communes » des statuts communautaires pour les compétences :

- aménagement de l'espace (intégration compétence SCOT et réécriture alinéa « zone d'aménagement concerté »),
- développement économique (réécriture alinéa « zones d'activités »),
- protection et mise en valeur de l'environnement (réécriture alinéa « collecte et traitement des déchets »).
- Politique du logement et du cadre de vie (réécriture de la partie sur les aides à l'amélioration de l'habitat en précisant les actions en faveur du logement des personnes défavorisées).

La nouvelle rédaction de ces modifications est annexée à la présente délibération.

- Vu les articles 60-II et 83 de la loi du 16 décembre 2010 modifiée portant réforme des collectivités territoriales, Vu l'arrêté préfectoral n°2012/61 du 25 Septembre 2012 portant projet de modification du périmètre de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises,

Le Conseil municipal accepte le projet d'extension de périmètre de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises aux communes de Barbaise et Saint-Marceau. Il demande que soit conservée au vu de l'article 83 de la loi du 16 Décembre 2010 modifiée portant réforme des collectivités locales, la règle actuelle de représentation au sein de la Communauté de Communes avec l'arrivée de ces deux nouvelles communes (1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant pour les communes de moins de 400 habitants, 2 titulaires et 2 suppléants pour celles de 400 à 700 habitants ; 3 titulaires et 3 suppléants pour celles de plus de 700 habitants).

**La remise des prix du concours des maisons fleuries et des illuminations, aura lieu le samedi 2 février 2013 à 18h, dans une salle à déterminer (mairie voisine ?)**

# Etat Civil

## Naissances

Maxence MAGIN (fils de Cédric Magin et de Marion Humbert)  
17 octobre 2012

Juliette MAGET (fille de Arnaud Maget et de Alisson Boizet)  
24 novembre 2012

Justine CAGNEAUX (fille de Julien Cagneaux et de Audrey Mangin)

## Décès

Jean Paul EVEN à l'âge de 84 ans  
(époux de Nicole Despas)  
07 octobre 2012

Ludovic ROUX à l'âge de 43 ans  
(divorcé de Sandrine Rosar)  
23 octobre 2012



La médaille d'or du mérite de l'UNC à Robert Pâté (ancien président), remise par Alain Scandella, nouveau président local.



La médaille de bronze du mérite de l'UNC à Michel Rémy

## Fêtes et Cérémonies

### Célébration du 11 novembre



Pour la 1<sup>ère</sup> fois au nom du devoir de mémoire, les enfants accompagnés de leur directrice d'école ont participé à la commémoration de la guerre 1914/1918.

### Les seniors à l'honneur



# NOEL Communal



Comme chaque année, le CCAS avait organisé le repas des anciens, accompagné d'une animation.



Comme chaque année, le Maire et les membres du conseil ont organisé le Noël des employés communaux.

## L'inauguration de la place des anciens combattants



De nombreuses personnalités civiles et militaires assistaient à cette inauguration dont Elisabeth Faille, 1<sup>ère</sup> Vice présidente du Conseil Général, Hugues Mahieu, Conseiller Général et une délégation des anciens combattants menée par le colonel Virolet, président de l'UNC des Ardennes, de Patrick Gérard, président des médaillés militaires des Ardennes, de Raymond Jarre, président de la section de Poix-Terron et d'Alain Scandella président de la section de Boulzicourt.

Une nombreuse assistance était venue participer à cette manifestation qui a été suivie du dépôt d'une gerbe au monument aux morts pour la commémoration du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.



Le Noël au multi-accueil



Le Noël des élèves du pôle scolaire

# Quelques évènements

## Téléthon

Comme tous les ans, beaucoup d'associations du village ont participé activement à l'élan de solidarité au profit du Téléthon organisé par les Municipalités de Boulzicourt et de Champigneul sur Vence.



Démonstration de danses par le club Twirling Bâton



Les cours de Step débutants par Gym Entretien



Le club cycliste cadets ECVB



Les cours de Zumba par l'association Gym Entretien



L'association des Anciens Combattants



Les cours de Krav-Maga (self-défense)



Baptême en voiture de rallye



Initiation au Jujitsu par le club de Boulzicourt



L'association Avicole



L'association familles rurales seniors



Le club des fléchettes



L'équipe d'organisation locale du Téléthon, vous remercie de vos dons généreux dont le montant atteint cette année près de 2500 € et vous donne rendez-vous pour 2013.



C'est la salle René Daumal, au 1<sup>er</sup> étage, qui a été la plus touchée par le feu.



## Les travaux achevés



La détérioration importante des rues du Culot et de Montcornet a justifié la réfection du revêtement de la chaussée.



En cette période de fêtes, un incendie s'est déclaré vers 8h30, créant d'importants dégâts au bâtiment principal. Toutes les salles sont rendues inutilisables, notamment la salle René Daumal, la salle d'honneur, la salle des archives et le bureau du Maire.

Durant de longs mois sans doute, pour faire face à certaines manifestations, nous profiterons des offres 'd'hébergement' des autres Communes voisines.



La restauration terminée de la chapelle St Walfroy n'attend plus que le printemps pour fêter son inauguration.



Un aperçu de l'intérieur de la chapelle

## Les travaux à prévoir d'urgence

La remise en état des dommages causés à la mairie par l'incendie.



Après un long moment d'attente dû à un problème technique, désormais le parking de la lambette est équipé d'éclairage public.



## Pour les nouveaux habitants de Boulzicourt

Afin de faciliter les tâches administratives, les nouveaux résidents sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat de Mairie, dès leur arrivée dans la Commune.



La salle polyvalente vient d'être équipée d'un podium amovible compatible avec les nouvelles normes de sécurité.

## Les travaux en cours



Rue du Rouge Biout, dès les constructions individuelles terminées, l'aménagement de la voirie succèdera.

Depuis quelques mois, le "P.L.U" de Boulzicourt a été définitivement adopté par les pouvoirs publics.

### Il concerne:

- L'extension maîtrisée et la densification des zones d'habitat
- La réponse aux besoins de développement et d'adaptation des artisans et des entreprises exerçant sur la commune.
- La limitation de l'exposition aux risques des biens et des personnes
- La protection des paysages et du cadre de vie
- La réservation du caractère rural de la commune
- La définition des zones:
  - Les zones urbaines (UA et UB),
  - Les zones à urbaniser (1AU – 2AU) pour habitat et pour activité (1AUZ)
  - Les zones agricoles (A)
  - Les zones naturelles (N)

# L'animation associative

## ont eu lieu



Invitée par le L.A.C, la chorale des retraités de la M.G.E.N a donné un concert à l'église de Boulzicourt, devant un public nombreux.  
 Notons que ce club de retraités a depuis quelques jours élu domicile dans notre Commune (dans les locaux de l'ancienne école) et il est prêt à se manifester de nouveau dans le village.  
 Nous lui souhaitons la bienvenue.



La remise des prix du concours de cyclo-cross inter-national organisé par ECVB, en présence de Bérengère Poletti, députée, et d'Albellino Poletti, Président de la commission des sports du Conseil Général et de nombreux dirigeants du sport.



Organisée par l'association des parents d'élèves du pôle scolaire, à la salle polyvalente, cette fête s'est terminée par l'arrivée de St Nicolas pour distribuer des récompenses à chacun.  
 Le père fouettard n'étant pas venu, tous les enfants devaient avoir été très sages au cours de l'année.





L'ambiance sympathique à la St Nicolas

Joseph et Marie



La chorale de la MGEN est venue avec son répertoire religieux finaliser la représentation de la nativité



Les 2 représentations de la crèche vivante organisées et interprétées par l'association «les 3 bourriques» ont connu un vif succès avec ses 50 figurants, elles se sont déroulées à guichets fermés.

A l'issue du spectacle, la plupart des participants se sont rués sur la petite restauration, les gaufres et le vin chaud...créant une ambiance amicale et conviviale.

## Animations à venir

### A partir de janvier 2013

De nouveau, les cours de danses de salon reprendront chaque vendredi de 19h à 21h .

Mais en raison de l' indisponibilité temporaire de salle en mairie de Boulzicourt, ces cours auront lieu dans une salle de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, (rue de la Prairie à Poix-Terron) mise gracieusement à notre disposition durant les travaux de restauration.

Cotisation annuelle 30 €

#### Inscriptions:

s'adresser au LAC : 03 24 32 32 02

19 janvier 2013 à 20h30  
à la salle polyvalente de Boulzicourt

## Hôtel des 2 Mondes

Une pièce d'Eric Emmanuel Schmitt

Par la troupe

**RETHEL  
THEATRE**

Entrée 5 € et 3 € pour les adhérents du L.A.C  
gratuité pour les enfants en-dessous de 12 ans



### Jujitsu Traditionnel

Lors du bulletin précédent, une erreur de transcription de classements s'est produite aux réussites de ceinture noire. Il s'agit de la valeur du 4 ième stade pour Mr Dédion et du 2 ème stade pour Mme Damont.

Nous vous prions de nous en excuser.